

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 460 830

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 18084

-
- (54) Carrosserie pour véhicule pour le transport de marchandises.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 62 D 33/04; B 60 P 3/04.

(22) Date de dépôt..... 12 juillet 1979.
(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 5 du 30-1-1981.

(71) Déposant : BIZIEN Jules, résidant en France.

(72) Invention de : Jules Bizien.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Dupuy et Loyer,
14, rue La Fayette, 75009 Paris.

L'invention se rapporte aux véhicules destinés au transport de produits déposés en une pluralité de conditionnements empilables comme des cages ou paniers.

C'est le cas, notamment, du transport des animaux vivants et, plus 5 particulièrement encore des volailles.

En principe, ces animaux sont enfermés dans des cages empilées sur la plate-forme du véhicule (camion ou remorque). Durant le roulage, ces cages sont protégées de l'excès d'air par des portes ou volets qui doivent pouvoir être facilement escamotables lorsque le véhicule pénètre 10 dans le tunnel de déchargement mécanique, dans lequel aucune saillie n'est tolérable. Il s'ensuit qu'il est nécessaire de concevoir des véhicules particulièrement aménagés pour répondre aux impératifs de cette mécanisation, tout en conservant la possibilité de manœuvres purement manuelles, par exemple, de chargement.

15 L'invention fournit une solution économique à ce problème.

La carrosserie qui la concrétise, comprenant des montants tant extrêmes qu'intermédiaires, entre lesquels sont disposés des volets, est caractérisée en ce qu'entre chaque paire consécutive de montants, au moins un des volets protecteurs peut prendre trois positions successives : une position verticale de fermeture, une position verticale d'ouverture totale et une position horizontale, ledit volet dans cette dernière position servant de plate-forme formant un passage latéral au véhicule sur lequel peut circuler le préposé au chargement pour accéder facilement aux cages supérieures.

25 D'autres particularités et avantages apparaîtront à la lecture de la description et des revendications qui vont suivre, lesquelles sont faites en regard des dessins annexés sur lesquels les figures 1 à 5 représentent, en schéma, les diverses positions des volets protecteurs, la figure 6 étant une vue partielle de la partie haute du volet supérieur, et la figure 7, une vue de la pièce formant arc-boutant.

30 Comme on le voit sur ces figures, les volets protecteurs sont divisés dans le sens de la hauteur en trois parties : un volet inférieur V1, un volet supérieur en deux éléments V2, V3, articulés l'un sur l'autre par un axe intermédiaire horizontal A. Chaque montant séparateur M, constitué de préférence par un fer en U dont les ailes sont tournées vers l'extérieur, comporte deux chaises d'articulations C1 et C2, l'une placée à la partie inférieure, l'autre au niveau atteint par

le volet inférieur V1 en position verticale de fermeture.

- la figure 1 montre les volets fermés.

Dans la position visible à la figure 2, seul le volet V1 est ouvert.

5 Dans celle de la figure 3, il est en position de passage latéral, ses tourillons étant fixés en C2.

Sur la figure 4, on voit le volet dans la position précédente mais le volet supérieur commence à être replié V2 contre V3, pour son ouverture.

10 Enfin, sur la figure 5, les volets sont totalement ouverts, les éléments V2 et V3 étant escamotés dans la partie supérieure du véhicule au-dessus des rangées de cages. C'est dans cette position que le véhicule pénètre dans le tunnel de déchargeement.

- la figure 6 explique cet escamotage.

15 Le volet V3 est solidaire des pentures P d'un axe transversal B dont les extrémités latérales sont, chacune, solidaires d'un chariot CH pourvu de galets G pouvant rouler dans un rail horizontal R.

De cette manière, les deux éléments V2 et V3 repliés l'un sur l'autre peuvent prendre une position horizontale au-dessous du toit et 20 libérer entièrement l'accès aux cages de la partie haute de chaque travée. Pour cette manœuvre, le préposé se déplace sur les volets V1 mis dans la position horizontale de la figure 2 (ou 3). Dans cette position, l'extrémité libre du volet est soutenue par une pièce arc-boutante AB articulée à sa partie inférieure sur le montant M (ou sur le côté de la 25 plate-forme).

La même pièce AB sert d'arc-boutant à deux volets V1 adjacents.

En position verticale, chaque pièce AB est verrouillée par une broche C placée dans un trou D1 d'un téton D fixé à l'âme du montant M et celà extérieurement à la pièce AB après que le téton D ait traversé 30 le trou E de cette pièce.

Pour laisser le passage des chaises C1, les pièces AB sont latéralement échancrées en F. Enfin, les ergots latéraux S, sur lesquels repose le volet V1 en position plate-forme, servent aussi de doigt appliquant sur l'élément V2 pour le bloquer en position de fermeture.

REVENDICATIONS

1 - Carrosserie pour véhicule destiné au transport de marchandise, par exemple, de volailles enfermées dans des cages ou paniers empilés par rangées verticales juxtaposées sur la plate-forme du véhicule, ladite carrosserie comportant des montants tant extrêmes, qu'intermédiaires entre lesquels sont disposés des portes ou volets mobiles destinés à protéger la marchandise de l'attaque directe de l'air pendant la période de roulage, *caractérisée* en ce qu'entre chaque paire consécutive de montants, au moins un des volets protecteurs peut prendre trois positions successives : une position verticale de fermeture, une position verticale d'ouverture totale et une position horizontale, ledit volet dans cette dernière position servant de plate-forme formant un passage latéral au véhicule sur lequel peut circuler le préposé au chargement pour accéder facilement aux cages supérieures.

2 - Carrosserie selon la revendication 1, *caractérisée* en ce que le volet inférieur peut être articulé, successivement sur les montants d'une même travée selon soit ses tourillons inférieurs (position d'ouverture totale) soit ses tourillons supérieurs (position de fermeture et position plate-forme pour passage latéral).

3 - Carrosserie selon la revendication 2, *caractérisée* en ce qu'en cette position horizontale, le volet est soutenu par deux arcs-boutants articulés à leur partie basse sur une structure fixée du véhicule.

4 - Carrosserie selon la revendication 2, *caractérisée* en ce que la partie de la rangée verticale située au-dessus de celle pouvant être fermée par le volet inférieur, est protégée par au moins un volet supérieur de fermeture susceptible d'être escamoté à la partie supérieure du véhicule entre le plafond de celui-ci et la partie supérieure des rangées verticales.

5 - Carrosserie selon la revendication 4, *caractérisée* en ce que ce volet supérieur est articulé sur un chariot susceptible de se déplacer dans le plan de deux rails horizontaux.

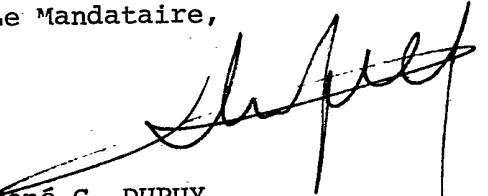
6 - Carrosserie selon la revendication 4 *caractérisée* en ce que la partie supérieure d'une rangée verticale peut être protégée et fermée par deux volets articulés l'un à l'autre selon un axe horizontal, le volet supérieur étant solidaire d'un chariot susceptible de se dé-

placer dans le plan de deux rails horizontaux.

- 7 - Carrosserie selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que les pièces servant d'arcs-boutants sont articulées sur la structure fixe du véhicule en un point voisin de la plate-forme, 5 et qu'en position totalement verticale, leur extrémité supérieure vient appliquer contre une partie du volet le plus bas des deux volets supérieurs, chacune de ces pièces étant, en outre, aménagée pour être verrouillée en cette position sur une structure fixe, par exemple, sur un des montants du véhicule.
- 10 8 - Carrosserie selon la revendication 7, caractérisée en ce que chaque pièce arc-boutant comporte une ou deux échancrures latérales destinées au passage de la ou des chaises porte tourillons supérieurs du volet inférieur.

QUATRE PAGES

Par Procuration de Monsieur BIZIEN
Le Mandataire,



René G. DUPUY
Conseil en Brevets d'Invention

1 / 2

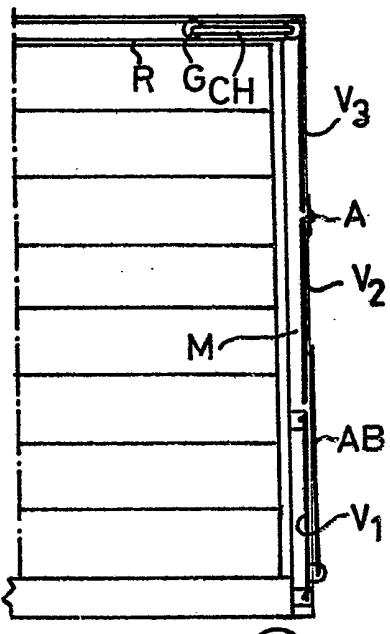


FIG.1

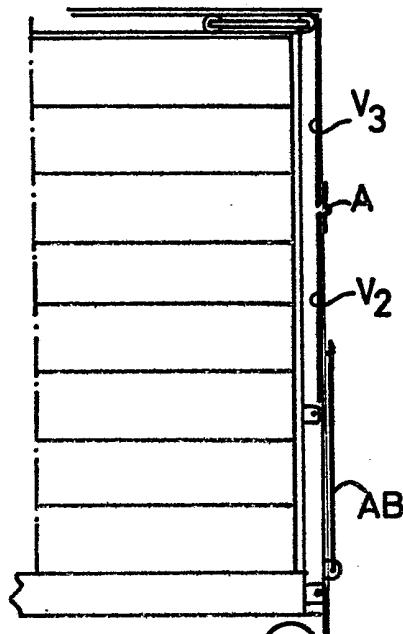
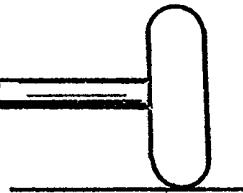


FIG.2

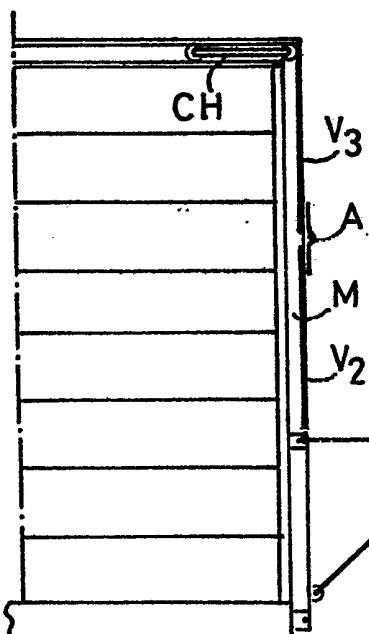
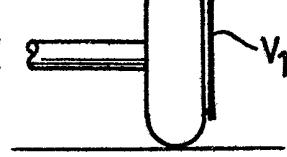


FIG.3

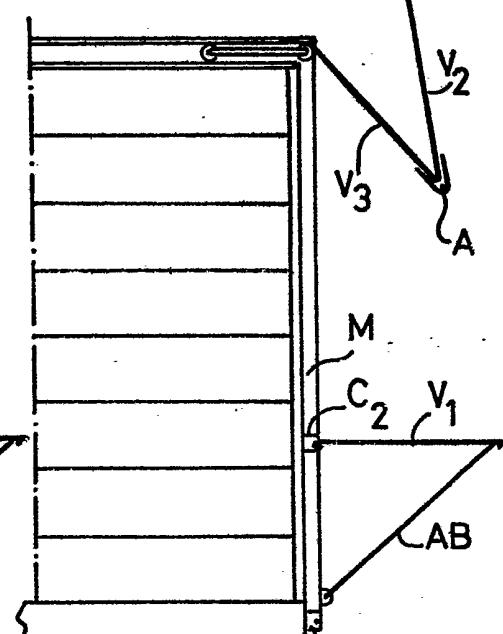
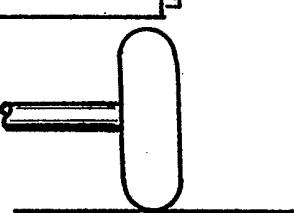
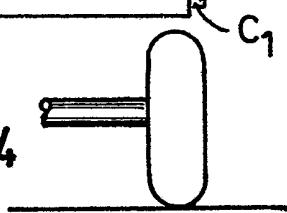


FIG.4



2 / 2

